



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation
27 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Suppression d'emplois – Mise à jour du tableau des effectifs

2023_79_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial di 13 novembre 2023 ;
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 22 novembre 2023 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Mallemort ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de réorganisation de services, de mobilité interne, de nomination suite à réussite concours ou de nomination stagiaire, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Pour assurer l'adéquation des emplois avec les besoins de fonctionnement de la collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la commune, il convient de supprimer les postes suivants :

A SUPPRIMER			
Emploi	Grade origine	Catégorie	Durée hebdo
2 secrétaires administratives chargées d'accueil à la population	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Temps complet

A SUPPRIMER			
Emploi	Grade origine	Catégorie	Durée hebdo
1 agent faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique	C	Temps complet

A SUPPRIMER			
Emploi	Grade origine	Catégorie	Durée hebdo
2 Agents entretien polyvalent des services techniques	Adjoint technique	C	Temps complet
2 Agents d'entretien des espaces verts	Adjoint technique	C	Temps complet

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité de ses membres,

Supprime les postes détaillés ci-dessus et valide la mise à jour du tableau des effectifs ;

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2023 de la Commune – chapitre 012 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort


